

The background is a solid reddish-pink color. On the left, there is a large, dark blue silhouette of a person's head and shoulders. Below it, there is a smaller, light orange silhouette of a person standing and holding a long, thin blue stick or cane. A large, irregular yellow shape, resembling a speech bubble, is positioned in the center-right of the page.

Petit Guide du handicap aux Lilas

Sommaire

Introduction	3
Ce que dit la loi.....	4
Qui contacter ?	5
Les principales aides de l'Etat	6
Les allocations	6
Les cartes	7
Les services de la Ville et des environs	8
Accéder à la santé	9
Accéder à ses droits	10
Trouver un emploi	12
Trouver un logement	12
Être accompagné.e dans la vie quotidienne	14
Prendre les transports	15
Accompagner son enfant en situation de handicap	15
Scolariser son enfant	16
Jeunesse et prévention	17
Accéder à la culture.....	18
Pour les aidant-es	21
Faire du sport	22
Glossaire	23



INTRODUCTION

objectif du guide

Ce guide a été conçu dans le but de présenter les ressources essentielles de la municipalité pour soutenir et faciliter la vie des personnes en situation de handicap. Que vous soyez en quête d'informations sur les services et aides disponibles, de transports accessibles, d'activités de loisirs ou de sports inclusives, ce guide vous fournira les informations nécessaires pour vous orienter.

En France, en 2021, 7,6 millions de personnes de 15 ans ou plus sont en situation de handicap. La majorité des handicaps sont des handicaps dits « invisibles » : surdité, troubles du spectre autistique, douleurs chroniques, troubles psy et cognitifs...

La Ville des Lilas se mobilise au quotidien pour la lutte contre le validisme. Des actions sont organisées tout au long de l'année pour informer les habitant-es sur les enjeux de discrimination liées au handicap. Pour les plus jeunes, des actions de sensibilisation sont proposées dans les écoles et au sein des services périscolaires et jeunesse, ainsi que des séances de sport adapté.

Plus largement, la Ville s'investit dans l'accès à la culture pour tous et toutes, en proposant une offre culturelle adaptée, permettant de sensibiliser le public au handicap tout en valorisant le travail créateur d'artistes handicapé-es (festival IMAGO, exposition au centre culturel Anglemont...).

CE QUE DIT LA LOI

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, affirme un changement de regard porté par la société sur les personnes porteuses de handicap.

La loi repose sur quatre piliers :

- Une définition qui prend en compte les différentes formes de handicap et qui dépasse l'approche strictement médicale en soulignant le rôle de l'environnement dans la constitution du handicap : « *Constitue un handicap, au sens de la [...] loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* » ;
- L'instauration d'un droit à la compensation des conséquences du handicap, par la prise en charge des surcoûts induits par le handicap ;
- L'accès des personnes handicapées à tous les droits fondamentaux reconnus aux citoyen·nes et le plein exercice de la citoyenneté ;
- La mise en place d'une nouvelle gouvernance, associant étroitement les personnes handicapées et leurs représentant·es.

Cette loi promeut une approche transversale de la problématique du handicap ; elle entend en effet couvrir tous les aspects de la vie des personnes handicapées, quel que soit leur âge.

QUI CONTACTER ?

Un lieu unique pour faciliter les démarches des personnes handicapées : la Maison Départementale des personnes handicapées.

En Seine-Saint-Denis c'est *Place Handicap* : y sont regroupé-es tous les acteur-ices impliqué-es dans l'accompagnement des personnes. Accompagnement dans l'élaboration de votre « projet de vie », évaluation de vos capacités et de vos besoins de compensation pour transmission des demandes de droits et d'aides à la Commission des droits et de l'autonomie (CDA)...

**Place Handicap,
Maison départementale des personnes
handicapées de la Seine-Saint-Denis
Immeuble Erik Satie**
7/11 rue Erik Satie - 93 000 Bobigny
Tél. : 01 83 74 50 00
www.place-handicap.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Le vendredi de 9h à 12h (de 14h à 16h30
uniquement sur rendez-vous).



LES PRINCIPALES AIDES DE L'ETAT

LES ALLOCATIONS

Allocation aux adultes handicapés (AAH*), de 20 ans à 60 ans :

Permet à une personne en situation de handicap de bénéficier d'un revenu minimum mensuel.

Sous réserve des conditions d'attribution.

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH*) : Permet de compenser les frais d'éducation et de soins pour un enfant en situation de handicap

Sous réserve des conditions d'attribution.

Allocation journalière de présence parentale (AJPP*)

(jusqu'à 20 ans) : Prestation versée pour les parents ou toute personne s'occupant d'un-e enfant de moins de 20 ans, gravement malade, accidenté-e ou handicapé-e.

Prestation de compensation du handicap (PCH*) : Destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie, couvrant les aides humaines, matérielles et animalières. Il est possible d'en bénéficier à domicile ou en établissement.

Autre :

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH*) :

Cette reconnaissance de qualité de travailleur handicapé s'adresse aux personnes en capacité de travailler mais présentant des difficultés à exercer certains types d'activités professionnelles en raison de problèmes de santé (maladie, handicap). Elle permet de bénéficier de mesures spécifiques : orientation en ESAT, obligation d'emploi de travailleurs handicapés, mesures d'aménagement de poste...

**voir glossaire en annexe*

LES CARTES

La carte d'invalidité (incapacité d'au moins 80 %) : donne au titulaire et à la personne qui l'accompagne une priorité dans les files d'attente, un accès prioritaire aux places assises, et certains avantages fiscaux et réductions tarifaires.

La carte de priorité : attribuée aux personnes qui justifient d'une station debout pénible, mais dont le taux d'incapacité est inférieur à 80 %. À la différence de la carte d'invalidité, elle n'ouvre aucun droit à la personne accompagnante et ne procure pas d'avantage fiscal.

La carte de stationnement : permet au titulaire ou à la personne qui l'accompagne de stationner sur les emplacements réservés.



LES SERVICES DE LA VILLE ET DES ENVIRONS

Être accompagné.e dans la reconnaissance
de son handicap

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Pôle Social Insertion Logement (accessible PMR)

193-195 rue de Paris - 93260 Les Lilas

Tél : 01.41.58.10.91

- Accompagnement des parents des enfants porteurs de handicap, par le ou la référent-e social-e du CCAS* : aide pour les démarches administratives liées au handicap (dossiers MDPH), orientation vers des associations spécialisées, informations sur les dispositifs existants dans le domaine du sport, de la culture... ;
- Orientation vers les dispositifs de la MDPH pour accéder aux différentes aides possibles, aide au remplissage du dossier via l'écrivain public ou via l'écrivain numérique ;
- Instruction des dossiers d'aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées (ASH-PH) ;
- Organisation des Réunions d'Evaluation des Situations d'Adultes en difficulté (RESAD*) en lien avec le Centre médico-psychologique (CMP*), le Centre municipal de santé (CMS*), et le Service social départemental (SSD*).

Autres lieux ressources

**Place Handicap, Maison départementale des personnes handicapées
de la Seine-Saint-Denis**

Immeuble Erik Satie

7/11 rue Erik Satie - 93 000 Bobigny

Tél. : 01 83 74 50 00

www.place-handicap.fr

**voir glossaire en annexe*

Centre médico-psychologique adulte (CMP) de Bagnolet
59, 61 rue Victor Hugo - 93170 Bagnolet
Tél : 01 43 60 99 83

Les CMP sont des unités de coordination et d'accueil des patient-es suivi-es en psychiatrie et composés d'une équipe pluridisciplinaire : psychiatres, pédopsychiatres, psychologues, infirmier-ères, orthophonistes, travailleur-euses sociaux-ales.

Maison de l'autisme :
10 rue Waldeck Rochet - 93 001 Aubervilliers
Tél. : 08 00 71 40 40
maisondelautisme@fabrique.social.gouv.fr

ACCÉDER À LA SANTÉ

Centre Municipal de Santé (accessible PMR)
35 avenue Georges Clemenceau - 93260 Les Lilas
Tél. : 01 48 91 29 99

Service public municipal, le Centre Municipale de Santé propose des consultations de médecine généraliste et de spécialité, un service dentaire et d'orthodontie, des soins infirmiers. Accompagnement dans la constitution médicale du dossier MDPH.

Autres lieux ressources

Réseau Rhapsodif :

Pour l'accès aux soins dentaires des personnes en situation de handicap.
rhapsodif.com/dyn/index.php

Consultations en langue des signes :

Groupe Hospitalier Pitié Salpêtrière Unité Informations et Soins des Sourds
47/83 boulevard de l'Hôpital 75013 Paris
Tél. : 01 42 16 14 70 ou (par SMS) 06 33 08 13 12
laccueil.sourds@psl.aphp.fr

Site ressource en français facile à lire et à comprendre

Santetresfacile.fr

ACCÉDER À SES DROITS



Service état civil et affaires générales de la citoyenneté
(accessible PMR)

Annexe Jean Yann

Square Georges Valbon (derrière la mairie) - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 72 03 17 01 - 01 80 60 90 12

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h et le jeudi de 13h45 à 17h.

Pôle Social Insertion Logement (accessible PMR)

193-195 rue de Paris - 93260 Les Lilas

Tél : 01 41 58 10 91

Point d'accès au droit le jeudi de 14h à 17h

- **Permanence de l'écrivain public** : le jeudi après-midi sur Rendez-vous.
- **Permanence de l'écrivain numérique** : 2 jeudi après-midi par mois, sur Rendez-vous.
- **Permanence d'avocat en droit du travail (secteur privé)** : 2 vendredi par mois, sur Rendez-vous.
- **Permanence de l'Union Nationale des retraités et des personnes âgées (UNRPA)** : dossiers retraites et droits annexes. Le mercredi matin, sur Rendez-vous.
- **Permanence d'information sur les droits des femmes et des familles CIDFF*** : le mercredi après-midi sur RDV.
- **Permanence de l'assistante sociale de la CAF** : le lundi toutes les 2 semaines, sur Rendez-vous auprès de la CAF.
- **Permanence ALFEST (évaluation linguistique pour l'apprentissage de la langue française)** : le lundi des semaines paires, sur Rendez-vous.

Permanences d'avocat-es

Hôtel de ville des Lilas

96 rue de Paris - 93260 Les Lilas

Tél : 01 43 62 82 02

- **Permanence d'avocat.es** : 2 samedi par mois de 9h à 11h30 en Mairie.
- **Conciliateur de justice** : les mercredi et jeudis toute la journée au tribunal d'instance de Pantin (41 rue Delizy). Prendre Rendez-vous uniquement par écrit au tribunal.

**voir glossaire en annexe*

Autres lieux ressources

monparcours handicap.gouv.fr

Plateforme d'information, d'orientation et de services pour les personnes en situation de handicap et leurs proches aidant-es.

Service handicap - assistance de l'APAJH

Pour des informations juridiques

01 44 10 81 50

apajh.org, rubrique handicap assistance.

Association Droit Pluriel

Plateforme Agir Handicap : Juristes et avocats répondent à toute question relative au droit des personnes en situation de handicap, gratuitement.

Questions par mail, téléphone, ou message vidéo en LSF.

agir@droitpluriel.fr

Tél. : 09 80 80 01 49

<https://droitpluriel.fr/agir/>

Numéros d'urgence

- **Pour sourd-es et malentendant-es** : 114
- **Aide aux aidant-es et pour les victimes de maltraitance** : 39 77
- **Enfance en danger** : 119
- **Ecoute violences femmes handicapées** : 01 40 47 06 06

Vous êtes victimes de discrimination ?

Saisissez le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits est une institution chargée de veiller à la protection de droits et des libertés et de promouvoir l'égalité. Si vous êtes témoin ou victime d'une discrimination, contactez le Défenseur des droits :

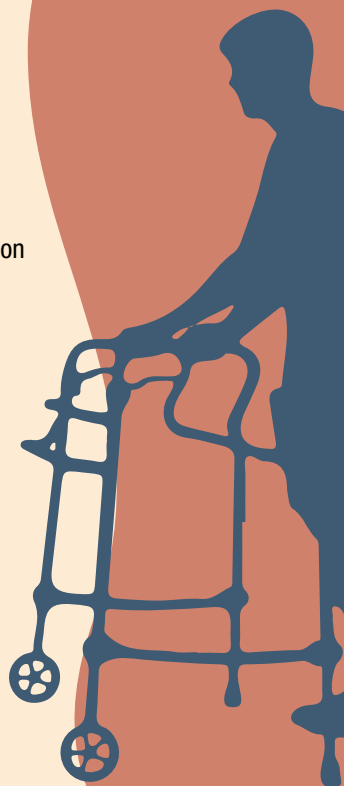
- **Formulaire de contact** sur le site du Défenseur des droits.
- **Par courrier** (gratuit sans affranchissement)
- **En rencontrant un délégué** dans un accueil de proximité :
Les permanences sont tenues dans des structures de proximité telles que les préfectures et sous-préfectures, les maisons de justice et du droit, les locaux municipaux et les points d'accès au droit. Ils sont également présents dans les établissements pénitentiaires.

Trouver un délégué proche de chez vous sur le site du Défenseur des droits.

Défenseur des droits

Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07

Tél : 09 69 39 00 00



TROUVER UN LOGEMENT

Pôle Social Insertion Logement (accessible PMR)

193-195 rue de Paris - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 41 58 10 91

Instruction des demandes de mutation de logement et orientation vers les dispositifs existants (aides à l'aménagement...).

Permanence de l'Agence départementale pour l'information sur le logement 93 :

Deuxième mercredi (permanence généraliste) et quatrième mercredi (permanence DALO), sur RDV

TROUVER UN EMPLOI

Pôle Social Insertion Logement (accessible PMR)

193-195 rue de Paris - 93260 Les Lilas

Tél. : 01.41.58.10.91

Accompagnement des demandeur-euses d'emploi via le PLIE* et CAP EMPLOI*

Accompagnement sur la reconnaissance RQTH* via Place Handicap.

Mission Locale de la Lyr (pour les jeunes de 16 à 25 ans)

167 rue de Paris - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 48 97 21 10

Sur Rendez-vous

La Mission Locale accompagne de manière personnalisée et individualisée les jeunes sortis du système scolaire dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale (accès à l'emploi, à la formation, au logement, aux soins, etc.)

**voir glossaire en annexe*

Entretien avec Véronique Trivière, conseillère de la mission locale

Quel est votre rôle en tant que conseillère mission locale ?

J'accompagne les jeunes Lilasiens-nes de 16 à 26 ans, déscolarisé-es ou sorti-es des études, dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. Il s'agit d'un suivi personnalisé en entretien individuel ou en atelier collectif (sur rendez-vous) pour répondre à leurs demandes, trouver des solutions ensemble et les mettre sur une trajectoire d'autonomie.

Comment les jeunes viennent-ils vers le dispositif ?

Ce sont souvent les jeunes qui sollicitent la mission locale pour être aidés. Le bouche à oreille fonctionne très bien, ils et elles peuvent aussi être orientés-es par le lycée ou par le kiosque.

Quel accompagnement des jeunes en situation de handicap ?

On accompagne de la même façon tous les jeunes quelles que soient leur situation, leur demande et leurs difficultés. Les jeunes ne souhaitent pas toujours dire lorsqu'ils ont un handicap ou une maladie chronique, et ce handicap n'est pas forcément visible, mais s'ils le veulent nous les accompagnons dans la reconnaissance de celui-ci, en les aidant dans toutes leurs démarches administratives auprès de la MDPH 93.

La reconnaissance du handicap ouvre certains droits et possibilités, par exemple, il est possible d'intégrer la fonction publique sans passer de concours. Des postes sont réservés ou des offres d'emploi qui nous sont proposées par des employeurs, sont uniquement accessibles à des jeunes avec une RQTH*.

Autres lieux ressources

CAP emploi 93 – Antenne Pantin

Réseau spécialisé dans l'accompagnement des personnes handicapées pour leur recherche d'emploi.

1, rue du Pré Saint Gervais - 93500 Pantin
Tél. : 01 57 14 06 70

ÊTRE ACCOMPAGNÉ.E DANS LA VIE QUOTIDIENNE

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

4, cour Saint-Paul - 93260 - Les Lilas

Tél. : 01 41 63 13 10

■ **Service d'aide et d'accompagnement à domicile** : Notre équipe d'aides à domicile et auxiliaires de vie accompagne au quotidien les personnes en situation de handicap : aide à la toilette, entretien de la maison, entretien du linge, aide aux courses, accompagnement dans les sorties extérieures, constitution de dossiers administratifs, etc.

■ **Service de portage de repas à domicile** : Les repas sont livrés en liaison froide par un-e agent-e du CCAS le matin, entre 8h et 12h30, du lundi au vendredi. Les repas du weekend (samedi et dimanche) sont livrés le vendredi. Les repas peuvent être adaptés aux régimes sans sel, ou pour les personnes diabétiques.

■ **SOS Entretien et Petits Travaux** : Ce service payant est proposé aux personnes en situation de handicap pour la réalisation, à domicile, de petits travaux de réparation et d'entretien, tous les après-midis du lundi au vendredi.

■ **Portage de livres à domicile** : En partenariat avec la bibliothèque André-Malraux, un agent du CCAS apporte des livres à domiciles aux personnes âgées ou en situation de handicap, isolées ou ne pouvant pas se déplacer. Plus d'informations au 01 48 46 42 55.

■ **Le Plan CANICULE** : Chaque année, la Préfecture déploie le plan CANICULE du 1er juin au 15 septembre. Le CCAS des Lilas met alors en place un recensement des personnes âgées ou en situation de handicap isolées, souhaitant se faire connaître et être appelées en cas de déclenchement d'une alerte canicule.

PRENDRE LES TRANSPORTS

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

4, cour Saint-Paul - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 41 63 13 10

Le Canari : transport gratuit, sur réservation

Le CANARI est un véhicule adapté aux transports des personnes à mobilité réduite. Il est mis à disposition des Lilasiens retraités en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap, pour leurs déplacements médicaux, courses, ou sorties de proximité.

Du lundi au vendredi de 9h à 17h. Réservation une semaine à l'avance.

Autres lieux ressources

PAM 93 :

LE PAM 93 est un service public de transport collectif proposé (sous certains critères) pour se déplacer de porte à porte dans toute la région grâce à des véhicules adaptés (tarifs : de 6 à 15 euros). Conditions : habitant-es de la Seine-Saint-Denis titulaires d'une carte d'invalidité à 80 %.

Tél. : 09 88 99 93 93

<https://pam93.iledefrance-mobilites.fr/>

ouvert 7 jours sur 7 de 6 h à minuit.

ACCOMPAGNER SON ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

Petite enfance

Les crèches municipales et départementales accueillent les enfants en situation de handicap.

Renseignements et prises de rendez-vous au service petite enfance au 01 72 03 17 68.

Inscription de janvier à avril pour une rentrée en septembre, de juillet à septembre pour une rentrée avant fin décembre.

- Crèche municipale des Sentes ■ Crèche municipale des Bruyères
- Multi-accueil des Sentes (à partir de 15 mois) ■ Crèche départementale Jacques Prévert

Lieu d'accueil enfant-parent (LAEP)

38, boulevard du Général-Leclerc

Tél. : 01 43 60 86 03

Accueil gratuit et anonyme sans inscription le mercredi de 8h30 à 12h30 et le vendredi de 14h30 à 17h.



Accueil périscolaire

Service périscolaire des Lilas

Tél. : 01 41 83 00 45

serviceperisco@leslilas.fr

Les centres de loisirs accueillent les jeunes Lilasiens dès l'entrée effective à l'école maternelle et jusqu'à la fin du cycle élémentaire.

- Accompagnement des enfants avec une reconnaissance MDPH par un-e AESH.
- Accompagnement des enfants avec besoins éducatifs spécifiques par un-e animateur-ice sur les temps scolaires et périscolaires (dans la limite des possibilités RH).
- Un-e référent-e handicap.

Centre de Loisirs Jean-Jack Salles

10, avenue du Président Robert-Schumann

Ecole Victor Hugo

5, allée Geneviève Anthoinoz-de-Gaulle

Ecole Romain Rolland

51, rue Romain-Rolland



SCOLARISER SON ENFANT

Classe Ulis

École élémentaire Waldeck-Rousseau

2, avenue Waldeck-Rousseau - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 43 62 10 50

La classe Ulis a pour mission d'accueillir de façon différenciée des élèves en situation de handicap afin de leur permettre de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

Une Classe UEEA (Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme)

École élémentaire Romain Rolland

51, rue Romain-Rolland - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 41 63 13 82

Les UEEA mettent en place, pour des enfants de 6 à 11 ans avec Trouble du Spectre Autistique (TSA), un cadre spécifique et sécurisant permettant de soutenir leur réussite scolaire et éducative. Les enfants sont accompagnés par enseignant spécialisé, un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH), un éducateur spécialisé et un accompagnant éducatif et social du secteur médico-social.

Autres lieux ressources

Aide handicap école

Un numéro vert unique permet de joindre, soit la cellule départementale, soit la cellule nationale Aide handicap :

Tél. : 0 805 805 110.

aidehandicapecole@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022

JEUNESSE ET PRÉVENTION

Le Kiosque (accessible PMR)

167 rue de Paris - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 48 97 21 10

Mail : lekiosque@leslilas.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Fermé le mardi et le vendredi matin. Ouverture jusqu'à 19h le mercredi.

Tous les services du Kiosque sont accessibles aux personnes en situation de handicap :

- **Le Bureau Information Jeunesse** : mine d'informations sur les loisirs, la formations, la scolarité, l'orientation, les vacances, la santé, la culture, l'emploi, etc., pour les jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents.
- **Le Point Cyb** : un espace multimédia et des postes informatiques connectés à Internet, accessibles gratuitement ;
- **Le Point Accueil Ecoute Jeune** : une psychologue peut accompagner les jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents dans l'acceptation et la reconnaissance d'un handicap. Entretien individuel anonyme, confidentiel et gratuit avec ou sans rendez-vous.

Service jeunesse – Espace Louise Michel (accès PMR)

38 boulevard du Général Leclerc - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 43 60 86 00

Le service jeunesse propose toute l'année des activités de loisirs, de l'accompagnement scolaire, des ateliers et des mini-séjours pour les Lilasiens-nes âgés de 11 à 17 ans.

Prendre rendez-vous avec le service pour échanger sur les modalités d'accueil pour les jeunes en situation de handicap.





Autres lieux d'accueil enfants et jeunes :

Centre Medico-psycho-pédagogique (CMPP)* de Romainville
Allée Saint-Germain
Tél. : 01 48 44 51 49

Accueil et accompagnement des enfants et jeunes de 0 à 20 ans qui présentent des troubles psychoaffectifs, réactionnels, névrotiques, psychomoteurs, orthophoniques, des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, des troubles du comportement, des difficultés neuropsychologiques ou des troubles du développement.

Centres de jour médico-psychologique et d'activités thérapeutiques à temps partiel (CMP-CATTP*), enfants et adolescents

EPS Ville Evrard
198-200 boulevard de la Broissière - 93100 Montreuil
Tél. : 01 48 58 46 65

Lieu de soin public sectorisé proposant des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique.

**voir glossaire en annexe*

ACCÉDER À LA CULTURE

Le Garde-Chasse, théâtre et cinéma

2 avenue Waldeck Rousseau - 93260 Les Lilas
Tél. : 01 43 60 41 89

Accès PMR : prendre contact avec le théâtre pour préparer votre visite

Pas d'accès PMR aux toilettes

La billetterie est ouverte du mardi au samedi de 14h à 18h.
theatredugardechasse@leslilas.fr

- Séance de cinéma en audiodescription et sous-titrage version sourds et malentendants (ST-SEM) ;
- Traduction en Langue des signes Françaises (LSF) de certains spectacles ;

Voir la programmation sur le site du théâtre :
www.theatredugardechasse.fr

Tarif réduit pour les personnes détentrices de l'AAH

Centre culturel jean Cocteau

Accès PMR : prendre contact avec le centre pour préparer votre visite

35 place Charles-de-Gaulle - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 48 46 07 20

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi de 9h30 à 12 et de 14h à 19h ; samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h. Fermé le jeudi matin et vendredi matin (ouverture à 14h).

Expositions :

Tous les mercredis à 16h, visites guidées accessibles à tous publics et adaptées en fonction des personnes présentes. Sans réservation.

Visites gratuites dédiées à des associations ou des accompagnant-es de personnes en situation de handicap. Sur réservation par mail à mediationculturelle@leslilas.fr

Ateliers de pratique amateur :

prendre contact avec le Centre culturel pour échanger sur les modalités d'accueil des personnes en situation de handicap.

Bibliothèque André-Malraux

Accès PMR : prendre contact avec la bibliothèque pour préparer votre visite

35 place Charles de Gaulle - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 83 74 56 56

bibliotheque.leslilas@est-ensemble.fr

leslilas.bibliotheques-estensemble.fr

Horaires d'ouverture : mardi de 14h à 19h30, mercredi de 10h à 13h et de 14h à 19h, vendredi de 14h à 18h, samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h. Fermé le lundi, jeudi et dimanche.

Collections de livres adaptés :

- Livres en grands caractères ;
- Livres audios ;
- Apprentissage des langues et de l'écrit : Des méthodes d'apprentissage et ressources en ligne adaptées et disponibles :
- *Tout Apprendre et Online Forma Pro* (initiation à la Langue des Signes Française, cours de langues et formation au Français Langue Etrangère...) ;
- Livres en braille et tactiles ;
- Collections jeunesse DYS ;
- Ressources numériques accessibles à distance : La carte d'inscription de la bibliothèque donne accès aux ressources en ligne depuis notre
- site internet ;
- Infos Lilas : Le journal municipal est consultable en version audio et sur CD.

Actions proposées

Portage à domicile :

Le portage de documents est organisé par le CCAS (voir p. CCAS)
Dépôt de documents dans les établissements : la bibliothèque propose le prêt de documents à l'établissement accueillant, abonnements spécifiques permettent l'emprunt de 50 documents pour une durée de 10 semaines.

Visites et accueils des groupes :

Lectures à voix haute : adaptation des propositions selon les demandes et les publics.

Les partenaires peuvent contacter les bibliothécaires afin de convenir d'un créneau d'accueil les mardis et vendredis entre 9h15/13h00 et 14h15/15h30.

Conservatoire Gabriel Fauré

Accès PMR : prendre contact avec le conservatoire pour préparer votre visite

35 place Charles-de-Gaulle - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 83 74 58 05

conservatoire.leslilas@est-ensemble.fr

Horaires d'ouverture

Présence dans l'équipe d'une professeure référente des élèves à besoins spécifiques. Réunions d'informations pour les familles d'élèves à besoins spécifiques et mises en place de parcours personnalisés et adaptés.

Concerts et spectacles « Venez comme vous êtes ! » ∞

Lors de ces événements, une équipe de bénévoles est présente tout au long de la projection pour accompagner les spectateurs en fonction des besoins de chacun et ce, jusqu'à la sortie du cinéma. Les séances sont ouvertes à toutes et tous, avec ou sans handicap psychique, dans une atmosphère accueillante et bienveillante. Pendant ces séances, l'attention ne se focalise pas sur quelqu'un qui se lève, applaudit, crie ou rit sans raison évidente, l'absence de pression amène un retour au calme beaucoup plus rapide.

Retrouvez toutes les infos sur le compte Instagram (@conservatoire_deslilas) ou Facebook du conservatoire (<https://www.facebook.com/people/Conservatoire-des-Lilas>)

Autres lieux ressources

Association Accès culture

Association rendant des spectacles accessibles aux personnes sourdes, aveugles, malentendantes, malvoyantes.

Liste des spectacles disponible au 01 53 65 30 74 ou suraccesculture.org



POUR LES AIDANT·ES

Club des Hortensias

Allée des Hortensias - 93260 Les Lilas

(Arrêt du Tillbus « Les Hortensias »)

Tél. : 01 48 46 42 55

Pause des aidant-es

Le CCAS des Lilas propose un espace dédié aux aidant-es, « la Pause des Aidant-es », un lundi matin par mois au Club des Hortensias. Cet espace animé par une psychologue et l'assistante de service social permet aux aidant-es familiaux d'échanger avec leurs pairs et de s'accorder une pause, mais aussi de s'informer sur les dispositifs existants et les démarches à entreprendre.

Plus d'informations et inscriptions au : 01 41 63 13 10

FAIRE DU SPORT

Pôle Sport

202, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny - 93260 Les Lilas

Tél. : 01 48 91 25 08

Prendre contact avec l'école municipale des sports pour échanger sur les modalités d'accueil pour les personnes en situation de handicap.

Equipements sportifs accessibles :

- **Centre sportif Floréal** : accès PMR pour les 3 salles (sanitaire PMR accessible uniquement au gymnase Rabeyrolles) ;
- **Espace sportif de l'Avenir** : accès PMR avec ascenseur ;
- **Gymnase Jean-Jaurès** : accès PMR via une rampe portative ;
- **Gymnase Liberté** : en travaux – mise en accessibilité du bâtiment à cette occasion.
- **Gymnase M. Ostermeyer** : accès PMR avec ascenseur ;
- **Parc municipal des sports Marie Marvingt** : accès PMR via le portail véhicule – prendre contact pour préparer votre visite.
- **Piscine R-Mulinghausen** : Accès PMR et dispositif de mise à l'eau.

Autres lieux ressources

Fédération Française handisport, pour les personnes avec handicap moteur ou sensoriel

Tél. : 01 40 35 45 00

Handisport.org

Comité départemental de la fédération française de sport adapté, pour les personnes avec handicap mental ou psychique

Accompagne et de développe la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap mental.

Tél. : 011601175S

portadapte93.org

Pass'Sport

Dispositif d'aide d'une valeur de 50 euros permettant de financer tout ou partie de l'inscription dans un club sportif, élargi aux adultes bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés, jusqu'à l'âge de 30 ans.

GLOSSAIRE

- **AAH** : Allocation adulte handicapé
- **AEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- **AJPP** : Allocation journalière de présence parentale
- **APA** : Allocation personnalisée d'autonomie
- **AESH** : Accompagnant d'enfant en situation de handicap
- **Cap Emploi** : Le *Cap emploi* national a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs.
- **CCAS** : Centre communal d'action sociale
- **CIDFF** : Les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) exercent une mission d'intérêt général, confiée par l'État pour favoriser l'accès aux droits des femmes et leur insertion socio-économique.
- **CMP** : Centre médicopsychologique : lieu de consultation et de prise en charge pour la santé mentale, pour adultes et enfants
- **CMPP** : Accueil et accompagnement des enfants, des adolescents et de jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans qui présentent des troubles psychoaffectifs, réactionnels, névrotiques, psychomoteurs, orthophoniques, des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, des troubles du comportement, des difficultés neuropsychologiques ou des troubles du développement.
- **PCH** : Prestation de compensation du handicap
- **PLIE** : Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi
- **RESAD** : La Resad permet aux intervenants des champs social et médical d'élaborer ensemble des réponses adaptées aux situations psychosociales les plus complexes
- **RQTH** : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicap

